

Application for a Sign Permit Application de Permis d'Enseigne

For use by Principal Authority / Réserve à l'usage de l'autorité principale

Permit number / Numéro du permis	
Date received / Date de réception	Roll number / Numéro du rôle

Application submitted to
Destinataire de la demande

CORPORATION OF THE TOWN OF HAWKESBURY
CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY

Project information / Renseignements relatifs au projet

Address / Adresse	Unit # / # d'unité
Town / Ville	Postal code / Code postal
Project value \$ / Valeur du projet \$	

Purpose of application / Objet de la demande

☐ Nouvelle Installation / New Installation
 ☐ Enseigne temporaire / Temporary Sign

Description of proposed work / Description des travaux proposés

Applicant is / L'auteur de la demande est
 Owner / propriétaire ☐
 Authorized agent of owner / mandataire autorisé du propriétaire ☐

Last name / Nom de famille	First name / Prénom
Address / Adresse	Unit # / # d'unité
Town / Ville	Postal code / Code postal
Province / Province	
Phone No. / Numéro de téléphone	E-mail / Courriel

Owner (if different from applicant) / Propriétaire (s'il diffère de l'auteur de la demande)

Last name / Nom de famille	First name / Prénom
Address / Adresse	Unit # / # d'unité
Town / Ville	Postal code / Code postal
Province / Province	
Phone No. / Numéro de téléphone	E-mail / Courriel

Builder (optional) / Constructeur (facultatif)		
Last name / Nom de famille		First name / Prénom
Address / Adresse		Unit # / # d'unité
Town / Ville	Postal code / Code postal	Province / Province
Phone No./ Numéro de téléphone		E-mail / Courriel
Declaration of applicant / Déclaration de l'auteur de la demande		
I / Je _____ declare that / déclare que : (print name / nom en caractères d'imprimerie) The information contained in this application, attached schedules, attached plans and specifications, and other attached documentation is true to the best of my knowledge. Les renseignements que contient la présente demande ainsi que les annexes, les plans, les devis et autres documents ci-joints sont à ma connaissance véridiques. If the owner is a corporation or partnership, I have the authority to bind the corporation or partnership. Si le propriétaire est une société constituée en personne morale ou une société de personnes, j'ai le pouvoir de lier cette société.		
Date		Signature of applicant / Signature de l'auteur de la demande

Personal information contained in this form and schedules is collected under the authority of subsection 8(1.1) of the *Building Code Act, 1992*, and will be used in the administration and enforcement of the *Building Code Act, 1992*. Questions about the collection of personal information may be addressed to: a) the Chief Building Official of the municipality or upper-tier municipality to which this application is being made, or, b) the inspector having the powers and duties of a chief building official in relation to sewage systems or plumbing for an upper-tier municipality, board of health or conservation authority to whom this application is made, or, c) Director, Building and Development Branch, Ministry of Municipal Affairs and Housing 777 Bay St., 2nd Floor. Toronto, M5G 2E5 (416) 585-6666.

Les renseignements personnels contenus dans cette formule et dans ses annexes sont recueillis en vertu du paragraphe 8 (1.1) de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment de l'Ontario* et seront utilisés aux fins de l'administration et l'application de cette loi. Toute question relative à la collecte de renseignements personnels peut être adressée a) au chef du service du bâtiment de la municipalité ou de la municipalité de palier supérieur à laquelle cette demande est adressée ou b) à l'inspecteur ayant les pouvoirs et les fonctions d'un chef du service du bâtiment à l'égard des systèmes d'égouts ou des installations de plomberie pour la municipalité de palier supérieur, le conseil de santé ou l'office de protection de la nature à qui cette demande est adressée ou c) au directeur

du bâtiment et de l'aménagement, ministère des Affaires municipales et du Logement, 777, rue Bay, 2^e étage, Toronto ON M5G 2E5 – 416 585-6666.

To be completed with the application for a permit for installation of a sign.

Compléter avec la demande de permis pour l'installation d'une enseigne

Permanent sign / Enseigne permanente ☐

Temporary Sign / Enseigne temporaire ☐

For / Pour :

Erect / Ériger ☐ Modify / Modifier ☐ Repair / Réparer ☐ Relocate / Relocaliser ☐

Location of sign / Localisation de l'enseigne :

On town property / Sur une propriété de la ville ☐ Private property / Sur une propriété privée ☐

For / Pour:

Residential / Résidentiel ☐ Commercial / Commercial ☐ Industrial / Industriel ☐

Billboard / Panneau d'affichage ☐ Shopping Center / Centre d'achat ☐

Type of sign / Type d'enseigne :

Wall size / Dimension-mur ☐ Soffit Size / Dimension-soffite ☐ Ground size / Dimension-terrain ☐

Other (specify) / Autre (spécifiez) ☐

Sign classification / Classification de l'enseigne :

Identification / Identification ☐ Information / Information ☐ Advertising / Publicité ☐

Size / Dimensions : _____

If a **Permanent sign** / Si une Enseigne permanente

Work to start on / Travail débutera le : _____

Work to be completed on / Travail complété le : _____

If a **Temporary sign** / Si une Enseigne temporaire

Date of installation / Date d'installation : _____

Date of removal / Date d'enlèvement : _____

****Period of 30 Days - Maximum 6 Months if permitted / Période de 30 jours - Maximum de 6 mois si permis**

Illumination / Éclairage :

Illuminated / Illuminé ☐ Non-illuminated / Non-illuminé ☐ Animated / Animé ☐

Estimated cost for this application / Coût approximatif pour cette demande : _____ \$

Provide a detailed plan to scale, with dimension, site plan and location of the existing sign Fournir un plan détaillé à l'échelle, avec les dimensions, le plan du site et l'emplacement de l'enseigne existante

PLEASE NOTE:

Refer to by-law N° 75-2001 for applicable regulations.

VEUILLEZ NOTER :

Se référer au règlement N° 75-2001 - Section 7 pour les réglementations applicables.

La Loi du Code du Bâtiment, section 1, dit que :

(e) « construire » veut dire n'importe quoi dans l'érection, l'installation ou l'agrandissement ou la modification du matériel ou la réparation d'un bâtiment et inclut l'installation d'une bâtisse fabriquée ou déménagée, et « construire » a une définition correspondante.

(f) « démolition » veut dire faire n'importe quoi en ce qui a trait à l'enlèvement d'une bâtisse en entier ou en partie.

L'abandon et l'annulation de cette demande :

Une demande de permis peut être jugée comme étant abandonnée et annulée six (6) mois après la date de soumission, à moins que la demande soit sérieusement poursuivie.